Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 12 septembre 2022 à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux, maire.

À cette séance ordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Scott Mitchell	Monsieur Johnny Carrier

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

À 19h35, les membres du conseil formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

6069-09-22 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec ses modifications tel que déposé.

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du procès-verbal et suivis**
- **Vérification des comptes du mois d'août s'élevant à 229 437.15 $**
- **Administration :**
    - Mise à jour d'un projet et mandats pour des études nécessaires, lots 2 899 177 et 2 899 179
    - Embauche coordonnatrice aux loisirs
    - Traitement des pénalités liées aux infractions
    - Autorisation du paiement # 4 – usine d'eau potable
    - Autorisation d'un paiement – travaux et ponceaux route Carrier et rue Drouin
    - Motion félicitations donnée à Mme Huguette Cliche
- **Service d'urbanisme**
    - Suivi de l'avancement des travaux, lot 2 721 563

Varia :

- Dépôt des demandes de la FADOQ

Dépôt des communications reçues :

- Demande d'autorisation – Groupe-brigade mécanisé du Canada
- Demande d'acquisition de terrains – Agri Expert
- Demande d'aide financière de la Société Canadienne du Cancer
- Solution pour se départir des matières compostables.

- **Période de questions**

    1. ***Bouche d'égout mal scellé et une autre endommagée sur la route du Président-Kennedy;***
    2. ***Suivi du projet du ponceau de béton sur la route du Président-Kennedy;***
    3. ***Suivi du dossier des roulottes rue Brochu.***

6070-09-22 **Adoption du procès-verbal et suivis**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022, soit adopté tel que rédigé.

6071-09-22 **Comptes du mois**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois d'août s'élevant à 229 437.15 $, soient acceptés et payés tels que présentés.

6072-09-22 **Mise à jour d'un projet et mandats pour des études nécessaires, lots 2 899 177 et 2 899 179**

CONSIDÉRANT QUE Gestion JPB est propriétaire des lots 2899 177 et 2 899 179 et a déposé un projet résidentiel considérable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer le projet et de faire les études suivantes en mandatant :

Tetra Tech QI Inc. pour la validation de la capacité résiduelle du poste de pompage PP6 au montant de 5 000 $ (taxes en sus). Les honoraires engagés seront facturés sur une base horaire.

Stantec pour effectuer des vérifications techniques supplémentaires au montant de 1 500 $ (taxes en sus) pour la capacité à desservir en aqueduc.

QUE la municipalité contribuera à 50 % des coûts de ce mandat avec le propriétaire et les coûts des études seront divisés à parts égales.

6073-09-22 **Embauche coordonnatrice aux loisirs**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Laura Vachon, responsable des programmes loisirs, location et évènements;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste vacant la municipalité a reçu de nombreux curriculums vitae;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'embauche de Mme Laurie Morissette à titre de coordonnatrice aux loisirs.

6074-09-22 **Traitement des pénalités liées aux infractions**

CONSIDÉRANT les avis d'infraction envoyés par Annie Blanchette, inspectrice en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des infractions et leur suivi :

- 2 898 685, permis échu
- 2 721 428, nuisances
- 2 721 695, 2 721 694, nuisances, présence d'une roulotte en cours avant, usage non conforme
- 2 721 637, nuisances et permis échu
- 2 721 634, présence d'un conteneur
- Propriété zone REC-4 : travaux sans permis

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le propriétaire du lot 2 898 685 devra payer une amende de 500 $, tel qu'établi au règlement de zonage à l'article 23.2 Recours judiciaires :

- 2 898 685 : **Règlement de zonage**
  art. 6.2 Délais de finition extérieure de tout bâtiment

QUE les propriétaires des lots 2 721 428 et 2 721 637 devront payer une amende de 100 $ tel qu'établi au règlement sur la Qualité de vie à l'article 9.5 Pénalité.

- 2 721 637 et 2 721 428 : **Règlement Qualité de vie**
  art. 5.2 Salubrité des terrains
  art. 5.5 Broussailles et mauvaises herbes

QUE les propriétaires du lot 2 721 634 contreviennent à l'article 6.3 c) Type de bâtiment prohibé du règlement de zonage aura un délai supplémentaire afin de se conformer à la règlementation. Mme Annie Blanchette fera un suivi au conseil municipal de ce dossier lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

QUE les lots 2 721 695 et 2 721 694 ont un usage non conforme à la réglementation établie pour la zone et les propriétaires doivent se conformer.

Que le dossier d'infraction par rapport à une propriété située dans la zone REC-4 : n'est pas priorisé par le conseil municipal, car les motifs ne sont pas suffisants. Le propriétaire sera informé de sa non-conformité et de la position du conseil.

Tous les dossiers en infraction seront de nouveau déposés lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 pour en faire les suivis ou l'application de la règlementation et l'émission d'amendes.

Le conseiller Clément Roy déclare avoir un intérêt pécunier puisque celui-ci a reçu un avis d'infraction. En conséquence, M. Roy n'a pas participé à la délibération sur ce sujet, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer le vote.

6075-09-22 **Autorisation du paiement # 4 – usine d'eau potable**

CONSIDÉRANT le contrat avec l'entreprise Allen, dans le cadre du projet des travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont analysé la demande de paiement et autorisent la municipalité à procéder au paiement # 4 soit, 27 684.98 $ (avant taxes);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction à effectuer le paiement no. 4, conditionnel à l'obtention de la quittance.

6076-09-22 **Autorisation d'un paiement – travaux et ponceaux route Carrier et rue Drouin**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation des ponceaux sur la route Carrier et rue Drouin sont terminés et que l'entreprise F. Gilbert Ltée recommande à la municipalité de procéder au paiement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement d'un montant de 339 675.70 $ (taxes incluses) à F. Gilbert Ltée.

Motion de félicitations donnée à Mme Huguette Cliche

Motion de félicitations est donnée à Mme Huguette Cliche pour toutes ses années d'implication dans la FADOQ de Scott.

Suivi de l'avancement des travaux, 2 721 563

CONSIDÉRANT QUE la direction dépose le suivi d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 que le propriétaire s'engageait à faire, au conseil municipal, un suivi quant à l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le respect de l'entente et les travaux effectués depuis le mois de février;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de poursuivre les travaux et de faire un suivi de l'avancement de ceux-ci.

6077-09-22 **Dépôt des demandes de la FADOQ**

CONSIDÉRANT les demandes de la FADOQ pour l'utilisation d'un local pour du rangement dans l'hôtel-de-ville, la vérification et le changement de diverses serrures donnant accès aux locaux et l'amélioration du bâtiment situé au 34, 6e Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal accepte les demandes ci-haut mentionnées.

6078-09-22 **Demande d'autorisation – Groupe-brigade mécanisé du Canada**

CONSIDÉRANT la formation militaire de l'Armée canadienne devant se dérouler dans la région de Chaudière-Appalaches du 16 au 27 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada pour utiliser certaines routes, secteurs et infrastructures publiques au début du mois de janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la tenue d'évènement du 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada sur le territoire de Scott.

6079-09-22 **Demande d'acquisition de terrain – Agri Expert**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'achat d'une parcelle des lots 2 721 671, 2 721 667 et 2 721 664 et l'entièreté des lots 5 115 850 et 2 721 663;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil n'est pas en mesure de répondre aux demandes d'acquisition des terrains étant donné que le processus de planification du noyau villageois et de la plaine inondable est en cours et non terminé mais, la direction fera un suivi et posera les actions nécessaires à l'avancement des dossiers.

6080-09-22 **Demande d'aide financière de la Société canadienne du Cancer**

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer amasse des fonds afin d'aider à accélérer le travail en laboratoire et à obtenir des résultat rapidement pour trouver de nouveau traitement;

CONSIDÉRANT QUE le don sera égalé dollar pour dollar :

140 $ deviendra 280 $
170 $ deviendra 340 $
195 $ deviendra 390 $

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal accepte d'allouer un don de 195 $ à la Société canadienne du Cancer.

Solution pour se départir des matières compostables

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande adressée à la municipalité afin de trouver une solution pour les citoyens afin de se départir des matières compostables;

Le conseil demande à la direction de faire des vérifications.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20h10.

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & gref.-trés.